

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 06 août 2021

Les abattoirs des Alpes-de-Haute-Provence profitent du plan de relance pour se moderniser

Dans le cadre de l'effort national de relance, l'État, via France Agrimer, propose un plan de modernisation des abattoirs. Ce plan, financé par l'État, poursuit trois objectifs principaux cohérents avec les évolutions de notre société :

- améliorer la protection des animaux, la santé et la sécurité au travail et le respect des réglementations sanitaire et environnementale ;
- renforcer la compétitivité de cette filière et participer au maintien de l'emploi à moyen terme au travers de la modernisation des outils d'abattage ;
- former à la protection animale et au respect des réglementations sanitaire et environnementale.

Jusqu'au **31 décembre 2022**, les entreprises peuvent donc déposer des projets pour faire financer des investissements liés à la modernisation des outils de d'abattage, la formation du personnel, la certification du respect de l'abattoir des exigences sanitaires des pays tiers, la création de capacités d'abattage innovantes ou encore le déploiement du contrôle par vidéo.

Deux abattoirs des Alpes-de-Haute-Provence sont déjà lauréats de cet appel à projet : les abattoirs de Digne et Sisteron.

L'abattoir de Sisteron a ainsi obtenu **167 193 €** pour moderniser sa zone d'expédition, rénover les conditions sanitaires, modifier la chaîne d'abats blancs et mettre en place un estampillage.

L'abattoir de Digne, en régie par Provence Alpes Agglomération bénéficie de **147 563€** de financements dans le cadre de l'appel à projet.

Vous trouverez de plus amples informations à cette adresse :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance-Agriculture/Projet-collectif-ou-derecherche/Le-plan-de-modernisation-des-abattoirs>

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex